



Procès verbal de l'Assemblée générale de l'association Gciné 26 novembre 2024

La Présidente, Aurélia Bachelet-Caton, ouvre la séance en remerciant chaleureusement les personnes présentes d'assister à cette quatrième Assemblée Générale. Elle remercie plus particulièrement l'association France Bénévolat (représentée par Martine Aye), la MJC-Centre social Le Mikado (représenté par Xavier Depraz, Responsable cinéma), CITIA (représenté par Eloïse Pommiès, chargée de l'action culturelle et Géraldine Baché, responsable Pôle Education à l'image) et Luc Rodriguez (Président de l'ADCH). Elle remercie le Mikado centre social pour l'accueil ce soir dans ses locaux. La présidente excuse Mme Catherine Pacoret (Conseillère régionale), Mme Myriam Lhuillier (Vice-Présidente et Conseillère départementale du canton d'Annecy), Fabien Géry (Maire adjoint à la culture à la Ville d'Annecy) et l'Auditorium Seynod (représenté par Cécile Nhoibouakong, Chargée de programmation et développement cinéma).

Nombre de personnes présentes : 34 (dont 8 procurations)

Cette assemblée générale ordinaire a permis de présenter le rapport moral, le bilan d'activités 2023-2024, puis de procéder au vote des membres du Conseil d'Administration.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

La Présidente rappelle l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- 1) Rapport moral
- 2) Bilan et prévisions d'activités
- 3) Bilan financier 2024 et prévisions budgétaires 2025
- 4) Élection des membres du Conseil d'Administration
- 5) (Ré)élection d'un.e contrôleur.euse des comptes bénévole
- 6) Montant des cotisations pour l'exercice 2024-2025
- 7) Vote des résolutions

1) Rapport moral

Il est lu par la présidente. Il est disponible sur le site de l'association. Voir l'annexe "Rapport moral".

2) Bilan et prévisions d'activités

La présidente remercie chaleureusement les financeurs, les structures adhérentes, les acteurs.ices du territoire qui nous accompagnent dans nos actions.

La présentation du bilan de l'année 2024 et l'annonce des projets 2025 est faite alternativement par la présidente Aurélia Bachelet-Caton et la Vice-Présidente Aline Guyard Lasne. Voir l'annexe « Bilan d'activités 2023 et prévisions 2024 ».

3) Bilan financier 2024 et prévisions budgétaires 2025

La trésorière Christine Garnier présente les comptes de l'année 2023-2024. Voir l'annexe « Bilan financier 2024 ». Les comptes sont validés et approuvés par le contrôleur des comptes Bertrand Guyard Lasne.

La Trésorière présente les prévisions budgétaires 2025. Des demandes de subvention ont été déposées et sont en cours d'instruction pour 2025 : subvention de la Région, du Département, de la Mairie, du FDVA.

De nouvelles idées de goodies ont été émises par les jeunes dans la salle pour augmenter nos recettes (chaussettes, casquettes, affiches de films, peluches, T-shirt). Un groupe est chargé de proposer des modèles et des devis.

4) Élection des membres du Conseil d'Administration

La présidente rappelle les statuts de l'association (article 13) qui stipulent que le conseil doit être renouvelé chaque année par tiers. Elle propose de ne pas procéder au vote car quatre démissions ont été déposées cette année. Cette proposition est approuvée à l'unanimité (26 présent.e.s et 8 procurations). Les démissions de : Sandra Raulet, Robin Mary, Maëlys Garnier et Johanne Durand sont donc validées. Elle remercie chaleureusement l'engagement de toutes ces personnes, si utiles au développement de l'association.

Sont déjà élu.e.s au CA : Aline Guyard-Lasne , Aurore Fossard de Almeida , Christine Garnier, Sarah Pinton, Géraldine Baché, Marius Mathelin, Cinéma le Mikado et Aurélia Bachelet-Caton.

L'article 5 de nos statuts prévoit la possibilité de nommer des membres d'honneur : le titre est attribué par le Conseil d'Administration aux personnes qui ont rendu ou rendent des services signalés à l'association. La Présidente propose de donner ce titre aux anciens membres du Bureau jeunes : Mathis Thomé, Sandra Raulet et Robin Mary. Cette proposition est approuvée à l'unanimité (26 présent.e.s et 8 procurations).

En ce qui concerne les candidatures aux postes « jeunes », la présidente rappelle que l'article 13 stipule que les représentant.e.s jeunes sont renouvelables annuellement. Pour la réélection de Marius Mathelin, la Présidente propose de le faire à mains levées. Cette proposition est approuvée à l'unanimité. Marius Mathelin est donc réélu à l'unanimité (26 présent.e.s et 8 procurations).

L'article 13 des statuts stipule : "l'association est dirigée par un conseil de 8 à 12 membres comprenant au maximum la moitié de représentants de moins de 25 ans". Actuellement, le Conseil d'organisation est composé de 7 adulte et 1 jeune.

Restent donc quatre postes vacants.

La présidente indique avoir reçu 6 candidatures : Eva MAZARS, Zélie GARNIER, Eve DAUTRICOURT, Jaya MARMORAT, Arthur VIART et Lucie TOULEMONDE. Elle demande si d'autres candidat.e.s souhaitent se présenter. Elle demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. En l'absence de réponse positive, la liste des candidat.e.s est close. Le vote a lieu à bulletin secret.

Sont élu.e.s suite au vote : Eva MAZARS, Zélie GARNIER, Arthur VIART et Lucie TOULEMONDE

Les candidat.e.s élu.e.s au CA de l'association sont donc : Aline Guyard-Lasne / Aurélia Bachelet-Caton / Aurore Fossard de Almeida / Géraldine Baché / Cinéma le Mikado / Christine Garnier / Sarah Pinton / Marius Mathelin / Eva Mazars / Lucie Toulemonde / Zélie Garnier / Arthur Viart.

La Présidente indique que les membres du CA se réuniront à l'issue de l'AG afin de désigner les membres du Bureau.

5) Élection d'un.e contrôleur.euse des comptes bénévole

La Présidente rappelle que le ou la commissaire aux comptes a pour mission de vérifier que les règles de fonctionnement et de financement sont respectées. Dans le cas de l'association Gciné, la nomination d'un.e commissaire aux comptes professionnel.le n'est pas nécessaire compte tenu du montant de subventions publiques perçues inférieur à 153 000 €.

Il semble par contre souhaitable de désigner un contrôleur.euse des finances qui vérifiera annuellement la régularité des comptes (contrôle des factures, cohérence entre comptabilité et adhésions, justificatifs des frais éventuels...). Ce rôle est joué depuis l'année dernière par Bertrand Guyard-Lasne.

La présidente signale que Bertrand Guyard-Lasne accepte de continuer. Cette proposition est approuvée à l'unanimité. Bertrand Guyard-Lasne est donc réélu à l'unanimité (26 présent.e.s et 8 procurations).

6) Montant des cotisations pour l'exercice 2024-2025

La Présidente propose de maintenir le montant des cotisations à 5€ pour les personnes physiques et à 50€ pour les personnes morales.

Elle rappelle avec subtilité que les dons sont toujours les bienvenus.

7) Vote des résolutions

Résolution n° 1 : L'Assemblée Générale prend acte du rapport moral fait par la Présidente au cours de la séance et approuve celui-ci.

La résolution N°1 est adoptée à l'unanimité (26 présent.e.s et 8 pouvoirs).

Résolution n° 2 : L'Assemblée Générale prend acte du bilan et des prévisions d'activités de l'Association Gciné faits au cours de la séance et les approuve.

La résolution N°2 est adoptée à l'unanimité (26 présent.e.s et 8 pouvoirs).

Résolution n° 3 : L'Assemblée Générale approuve les comptes 2023-2024 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les prévisions budgétaires du budget 2024-2025.

La résolution N°3 est adoptée à l'unanimité (26 présent.e.s et 8 pouvoirs).

Résolution n°4 : L'Assemblée Générale prend acte de l'élection des nouvelles et nouveaux administrateur.ice.s

La résolution N°4 est adoptée à l'unanimité (26 présent.e.s et 8 pouvoirs).

Résolution n° 5: Pour l'exercice 2024/2025 le montant des cotisations est conservé à 5 € pour les personnes physiques et 50 € pour les personnes morales.

La résolution N°5 est adoptée à l'unanimité (26 présent.e.s et 8 pouvoirs).

Résolution n°6 : Tous pouvoirs sont donnés au porteur ou à la porteuse du procès verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaires aux fins d'effectuer les formalités de publication prévues par la loi.

La résolution N°6 est adoptée à l'unanimité (26 présent.e.s et 8 pouvoirs).

En conclusion, la Présidente remercie toutes les personnes présentes à cette assemblée générale de l'association Gciné. La Présidente remercie également les bénévoles dont le travail a permis de faire grandir l'association, ainsi que les membres élu.e.s ce soir pour leur investissement passé, et à venir. Elle remercie également celles et ceux qui ont d'ores et déjà adhéré à Gciné.

Un pot de l'amitié est offert à l'issue de cette réunion.

A l'issue de l'Assemblée générale, les membres du CA votent pour élire le bureau.

La constitution du bureau est donc la suivante : Aurélia Bachelet-Caton : Présidente / Aline Guyard-Lasne : Vice-Présidente / Lucie Toulemonde : Vice-présidente jeune / Sarah Pinton : secrétaire / Arthur Viart : secrétaire adjoint / Christine Garnier : trésorière.

Johanne Durand, Secrétaire

Aurélia Bachelet-Caton, Présidente

